



**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal N°
3/2022 - Comptes 2021**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 23 mai et le 7 juin dernier en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Corinne Crisinel, boursière.

La commission a étudié les comptes du bilan, le rapport de la fiduciaire, ainsi que le préavis municipal. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions et ont obtenu toutes les réponses attendues.

Néanmoins, nous avons relevé une erreur de comptabilisation dans le compte entretien courant : 820.314.33 – préavis 12/20 passage à l'éclairage LED. Le montant de CHF. 117'355.05 aurait dû figurer au bilan dans les investissements et non dans le compte de fonctionnement. Cela provoquera, dans le compte de fonctionnement 2022, un revenu extraordinaire de CHF. 185'000.- (montant total du préavis, actuellement pas terminé) à la suite du prélèvement sur le fond de réserve, comme prévu dans le préavis. La commission estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier les comptes 2021 pour ceci.

La commission a également pointé, en détail, les opérations se trouvant dans une dizaine de comptes. Nous n'avons pas trouvé d'opérations qui n'étaient pas affectées correctement ou qui n'étaient pas conformes au budget.

La commission remercie le personnel de la bourse et le syndic pour leur travail durant l'année, ainsi que pour le bouclage des comptes 2021.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, propose au conseil communal de Montanaire :

- D'approuver les comptes tels que présentés, soit :

Totales des charges	CHF.	13'745'622.10
Total des revenus	CHF.	13'845'293.49
D'où un excédent de revenus de	CHF.	99'671.39

Montanaire le 14 juin 2022

Corinne Favre

Christine Dubrit

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Kevin Forestier (rapporteur)